

MAIRIE DE LARRESSORE

=====

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2018.

L'an deux mil dix-huit, le lundi neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Larressore, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAMERENS Jean-Michel, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2018

Étaient présents : MM. LAMERENS Jean Michel, DOLHAGARAY David, ERRECART Pierre, FOURAA Jean Claude, GOYETCHE Philippe, Mmes LAFARGUE Maider, LEDOUX Christelle, M. MOUNOLE Claude, Mme MOURGUIART SAINTE-MARIE Irène, Mmes PECASTAINGS Denise, VERDUN Béatrice.

Absents excusés : Mmes LOYCE Maritxu, NOBLE RAVANNE Marie Angèle, OXARANGO Christelle, MM. OLHAGARAY Ramuntxo, RECONDO Vincent, SABAROTS Mathieu, Mme SAMANOS Laurence, M. SANSBERRO Joël.

Secrétaire de séance : Mme PECASTAINGS Denise.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SÉANCE.

Le compte-rendu de la séance du 09 avril 2018 est présenté et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte-rendu.

AUTORISATION DEFENSE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la demande d'annulation de l'arrêté DP n° 064 317 17 B 0028 en date du 28 février 2018 portant opposition à la déclaration de travaux de rénovation de la maison située chemin Eyherako Bidea à Larressore, parcelles AC 22, 23, 24 et 25, Madame Sandra HIRIGOYEN a déposé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Pau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans ce dossier de recours en annulation de Mme Sandra HIRIGOYEN :

- **autorise et charge** le Maire de la mise en place des moyens de défense des décisions communales ;
- **décide** de solliciter la collaboration d'un avocat pour la défense de la Commune ;
- **autorise** le Maire à prendre les initiatives nécessaires et signer tous les actes afférents à cette défense.

.../...

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX

La Région Aquitaine s'est engagée à mettre en place dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national, une déclinaison régionale qui s'est traduite par le lancement d'un plan de rénovation énergétique aquitain : RENO'AQT.

Ce nouveau programme approuvé en séance plénière du 3 mars 2014 est dédié à la rénovation énergétique de l'habitat en Aquitaine.

Pour ce faire, la Région a décidé de mettre à disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. SOLIHA a été désignée attributaire de ce marché.

La commune de LARRESSORE décide de participer à ce programme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique portant sur les logements de la maison Gutibaratzea située centre bourg 64 480 LARRESSORE

Une étude de faisabilité confiée à SOLIHA permettra d'envisager la réalisation de travaux de réhabilitation thermique de 3 logements grâce au dispositif RENO'AQT portée par la Région Nouvelle Aquitaine. Le choix de la commune s'est porté :

- Sur le programme 2 biosourcé pour le logement 1
- Sur le programme 2 biosourcé pour le logement 2
- Sur le programme 2 biosourcé pour le logement 3

Cette étude de faisabilité est gratuite car intégrée au dispositif Réno'Aqt. Si la commune ne suit pas les recommandations portant sur les travaux d'un des programmes permettant d'atteindre les performances énergétiques requises pour bénéficier des aides financières Réno'Aqt de la Région, elle devra financer l'étude de faisabilité réalisée.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant prévisionnel des travaux globaux :

375 128,29 € HT

Montant prévisionnel des travaux énergétiques :

- Logement 1 : 17 564 €
- Logement 2 : 20 800 €
- Logement 3 : 26 000 €

Recettes prévisionnelles

Le financement de cette opération de rénovation de 3 logements locatifs communaux conventionnés qui s'élève à 449 570.58 € HT et 494 527.64 € TTC avec travaux, honoraires et aléas est prévu selon le plan suivant :

- Subvention DETR 2018 : 82 674.00 €
- Subvention Région Aquitaine : RENO'AQT : 34 746.00 €
- Subvention Conseil Départemental : 48 375.00 €
- Subvention Communauté d'Agglomération Pays Basque : 30 000.00 €
- Emprunt CDC ou banque habilitée : 126 000.00 €
- Fonds propres : 172 732.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** l'étude de faisabilité présentée par SOLIHA ;
- **d'étudier** les solutions techniques qui seront proposées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions pour financer cette opération, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les actes afférents à cette opération.

LOCATION MULTISERVICES VIVAL.

Dans le cadre de la location du bâtiment communal Multiservices Vival, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'assistance d'un avocat pour assurer l'application et les paiements à échéance du contrat de bail commercial signé le 09 juillet 2015 avec la SARL Bi-Anaïak.

MAIN COURANTE DU STADE MUNICIPAL

Les normes de sécurité de la Fédération Française de Rugby imposent la mise en place d'une main courante sécurisée autour du terrain de jeux pour mise en conformité.

Pour cette réalisation, la Commune a sollicité des devis et a reçu les offres suivantes pour fermetures côté tribunes et côté en-but entrée et option côté mur à gauche :

- SARL SALINAS
 - (devis n° 218 036) avec poteaux, panneaux non solidaires et portillons : 20 649 € H.T et 8 514 € pour option ;
 - (devis n° 218 035) avec panneaux solidaires de la main courante : 22 321 € H.T.T et option 9 570 €.
- SARL GUICHARD Jardins et Clôtures
 - (devis n° 18/302 du 02 mai 2018) avec poteaux panneaux non solidaires et portillons : 21 862.50 € et option 9 150 €.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **choisit** l'offre de la SARL SALINAS, modèle Tigre de chez Espes avec poteaux, panneaux solidaires de la main courante, portail et portillons pour une longueur de 200 ml pour le côté tribune et côté en-but entrée, selon devis n° 218 035 pour un montant de 22 321 € H.T. L'offre option n'est pas retenue ;
- **autorise** le Maire à signer tous les actes afférents à cette réalisation.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2018.

Dans le cadre du programme 2018, les travaux d'aménagements nécessaires des voies communales Jauregiko Bidea, Aintzirako Bidea, Basaburuko Bidea et Borddako Bidea ont été étudiés et les coûts prévisionnels estimés.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide** d'effectuer dans le cadre du marché à bons de commande 2017-2020 les travaux d'aménagements 2018
 - de la voie communale Jauregiko Bidea pour un coût prévisionnel de 57 590 € H.T. ;
 - de la voie communale Aintzirako Bidea pour un coût prévisionnel de 22 570 € H.T. ;
 - de la voie communale Basaburuko Bidea pour un coût prévisionnel de 29 815 € H.T. ;
 - de la voie communale Borddako Bidea pour un coût prévisionnel de 17 260 € H.T.
- **sollicite** une subvention de 25 % sur 30 216 € de travaux éligibles, soit 7 554 € pour travaux de voirie 2018 au Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques ;
- **charge** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer les documents pour la réalisation et le paiement de ces travaux, ainsi que pour la demande de subvention.

TRAVAUX DE REFECTION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL GUTIBARATZEA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement finalisé portant sur des travaux d'amélioration de trois logements de l'immeuble communal dénommé Gutibaratzea situé au 444, Inthalatzeko Bidea.

.../...

Ces travaux portent sur la réfection des maçonneries-ravalement, charpente-couverture-zinguerie, menuiseries extérieures et intérieures, métallerie, plâtrerie, carrelages-faïences, électricité-chauffage, plomberie-sanitaire-climatisation-VMC, peinture et traitement des parquets, traitement des bois.

La Commune sollicite l'agrément de l'État au titre de la subvention PALULOS pour les trois logements concernés.

Le montant du loyer n'excédera pas le plafond imposé par le conventionnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de procéder aux travaux de réfection de l'immeuble communal Gutibaratzea sis au 444 Inthalatzeko Bidea ;
- **accepte** le devis estimatif arrêté à la somme de 494 527. 64 € TTC (honoraires et aléas compris) avec un taux de TVA de 10 % ;
- **sollicite** la subvention PALULOS ;
- **sollicite** la subvention de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à défaut la Commune s'engage à financer sur fonds propres ;
- **autorise** Le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment l'emprunt à contracter et la convention logements à usage locatif ;
- **approuve** le plan de financement ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Fait à Larressore, le 19 mai 2018.

Le Maire,


LAMERENS Jean Michel.

